

N° 8

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 2 Octobre 1940

### Conseil Municipal :

Séance. — Président M. Paul Dehove ..... 237

### Bâtiments communaux :

Généralités. — Fosses d'aisances. Vidange en 1941. Marchés.  
Cahier des charges ..... 255

Vieille Bourse de Commerce. — Restauration. Participation aux  
dépenses. Avance de l'Etat ..... 254

### Grands Travaux :

Lutte contre le chômage. — Chômeurs. Utilisation. Frais d'étu-  
des. Crédit ..... 240

Programme de travaux. Crédit ..... 242

Baraquement. Construction. Marché ..... 257

### Enseignement secondaire :

Lycée Fénélon. — Demi-pension. Relèvement du tarif ..... 241



**Enseignement primaire :**

Généralités. — Ecoles payantes. Suppression ..... 241

**Recettes :**

Généralités. — Demande de prêt à l'Etat Français ..... 237

Taxes et tarifs. — Autobus. Droits de stationnement ..... 256

**Alimentation :**

Comité local de ravitaillement. — Crédit supplémentaire ..... 242

Porcheries municipales. — Lompret et Verlinghem. Location.. 254

**Adjudications. — Marchés :**

Divers. — Services municipaux. Imprimés. Fourniture. Régularisation ..... 257

---



L'an mil neuf cent quarante, le 2 Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Paul DEHOVE, maire.

*Présents* : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, BOUR, CLAES, COOLEN, CORBU, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSCHE, DOYENNETTE, HERMEZ, JANSSENS, LEROY, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, PEETERS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

*Excusés* : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, BROUX, CORDONNIER, DOMPSIN, FAVIÈRES, GISSELAIRE, GODINOT, LECOMTE, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TREELS.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3048

—  
Demande de prêt  
à l'Etat Français  
—

Le Conseil Municipal a décidé d'arrêter les dispositions ci-après :

En raison des circonstances actuelles qui privent les Communes de leurs ressources normales, il importe de rechercher les voies et moyens de nature à assurer le paiement des dépenses qui incombent aux Collectivités locales.

Les Fonds Publics auxquels les Municipalités faisaient appel n'étant plus disponibles, le Conseil Municipal décide de solliciter de l'Etat Français, une avance de vingt millions de francs, en vue du règlement des dépenses mentionnées à l'état prévisionnel ci-annexé.

Dans la mesure où elle sera satisfaite, la présente demande vaudra reconnaissance de dette et engagement par la commune de rembourser dans des conditions qui seront fixées ultérieurement.

*Adopté.*



## DÉPARTEMENT DU NORD. — ARRONDISSEMENT DE LILLE

## VILLE DE LILLE

## DEMANDE DE PRÊT

ETAT annexé à la demande de prêt de 20 MILLIONS présentée par le Conseil municipal, suivant délibération en date du 2 Octobre 1940.

DÉSIGNATION	MONTANT DES RECETTES EFFECTUÉES POUR LES MOIS ANTÉRIEURS	MONTANT DES RECETTES EFFECTUÉES PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE	MONTANT DES RECETTES PRÉVUES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1940
I. — RECETTES			
En caisse au 31 août .....		2.965.045,74	
Recettes communales proprement dites (Recettes budgétaires) .....	5.776.013,64	2.641.336,47	2.500.000,00
Recettes hors budget .....	5.946.265,98	5.694.859,87	3.000.000,00
Prêts consentis par les Autorités allemandes .....	10.000.000,00	—	—
Prêts consentis par le Trésor français .....	20.000.000,00	30.000.000,00	
Prélèvement sur compte « Mouvements de fonds » .....	14.026.239,03	5.600.898,36	
Prêts consentis par les particuliers .....	—	—	—
Dépôts de fonds à vue par les particuliers .....	19.350.125,50	179.181,40	
Recettes du ravitaillement .....	22.812.180,60	7.234.565,31	6.500.000,00
Recettes du Bureau de Bienfaisance .....	—	—	—
Recettes de l'Hospice .....	—	—	—
<b>Totaux .....</b>	<b>97.910.824,75</b>	<b>54.315.887,15</b>	<b>12.000.000,00</b>



DÉSIGNATION	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES POUR LES MOIS ANTÉRIEURS	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE	MONTANT DES DÉPENSES PRÉVUES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1940
<b>II. — DEPENSES</b>			
Allocations militaires .....	—	—	—
Secours aux ouvriers sans travail et aux familles nécessiteuses .....	25.818.900,00	8.900.000,00	8.800.000,00
Contingents restant dus au Départe- ment au titre des différents Servi- ces d'assistance .....	—	8.364.112,28	165.000,00
Dépenses du Bureau de Bienfaisance	698.333,30	100.000,00	160.000,00
Dépenses des Hospices .....	2.225.000,00	775.000,00	758.180,00
Traitements des employés commu- naux .....	8.800.000,00	3.750.000,00	2.700.000,00
Pensions allouées à divers agents retraités de la Commune .....	2.095.000,00	47.500,00	1.150.000,00
Travaux et fournitures, Hygiène, Voirie .....	2.750.000,00	3.900.000,00	3.316.820,00
Dépenses diverses y compris les an- nuités d'emprunts, les dépenses de ravitaillement et les dépenses nécessitées par la guerre .....	40.149.479,16	20.602.232,49	13.250.000,00
Remboursement des dépôts à vue ..	12.409.066,55	5.403.441,00	1.700.000,00
<b>Totaux .....</b>	<b>94.945.779,01</b>	<b>51.842.285,77</b>	<b>32.000.000,00</b>
<b>RECAPITULATION</b>			
RECETTES .....	97.910.824,75	54.315.887,15	12.000.000,00
DEPENSES .....	94.945.779,01	51.842.285,77	32.000.000,00
Excédent de	2.965.045,74	2.473.601,38	20.000.000,00
{ RECETTES .....			
{ DEPENSES .....			

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal.

VU  
Le Maire de Lille,

Le Receveur Municipal.



## DETAIL DES DEPENSES DIVERSES

DÉSIGNATION	MOIS D'AOUT ET ANTERIEURS	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Ravitaillement civil .....	17.576.078,95	5.592.384,34	6.000.000,00
Avances de la Ville au Service du Ravitaillement .....	8.000.000,00	—	—
Dépenses nécessitées par la guerre..	3.585.311,57	1.477.718,69	1.500.000,00
Annuités d'emprunt .....	2.835.046,09	650.395,38	670.000,00
Œuvre de prêts .....	279.450,00	59.950,00	80.000,00
Dépenses diverses .....	7.873.592,55	12.821.784,08	5.000.000,00
	40.149.479,16	20.602.232,49	13.250.000,00

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3049

MESSIEURS,

*Utilisation  
des chômeurs*

*Projet de  
Grands Travaux*

*Frais d'études*

*Crédit*

La nécessité de donner aux nombreux ouvriers, en chômage par suite des événements, un travail rémunérateur leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, nous a incité à entreprendre d'importants travaux publics.

Les études indispensables pour l'établissement de projets définitifs en vue de la mise en adjudication de ces travaux entraînent des dépenses qui n'étaient pas prévues à notre budget. D'autre part, une partie des travaux étant susceptible de devoir être exécutée en régie, il importe d'acquérir dès à présent le petit matériel dont devront être dotées les équipes à employer.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien ouvrir un crédit spécial de 200.000 frs pour couverture de ces dépenses ; ce crédit serait ainsi libellé : « Programme de Grands Travaux pour lutter contre le chômage. Frais d'études et d'achat de petit matériel ».

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les effectifs de nos écoles dites payantes ont très sensiblement diminué depuis les hostilités, du fait de l'impossibilité dans laquelle se trouvent bon nombre de parents de pouvoir payer la rétribution scolaire qui constitue, aux termes de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Décembre 1883 confirmant et précisant les dispositions de celle intervenue le 13 Juillet 1877 « un droit d'abonnement pour les cours supplémentaires, les arts d'agrément que l'on y enseigne, et les études en dehors des heures réglementaires des classes ».

Nous vous prions, dans ces conditions, de supprimer jusqu'à nouvel ordre les dites écoles qui continueront cependant à fonctionner, dès la prochaine rentrée des classes, dans les mêmes conditions que les autres écoles de la Ville.

*Adopté.*

N° 3050

—  
Écoles payantes

—  
Suppression

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les prix actuels des denrées alimentaires nous obligent à relever les tarifs de demi-pension à l'internat du Lycée Fénelon, conformément au tableau ci-après :

	TARIF ANNUEL EXISTANT	TARIF NOUVEAU PROPOSÉ
Classes secondaires .....	1467 frs	1782 frs
Classes primaires .....	1170 frs	1485 frs

Nous vous demandons de décider que la mise en application du nouveau tarif proposé aura lieu le 1<sup>er</sup> Octobre 1940.

*Adopté.*

N° 3051

—  
Lycée Fénelon

—  
Relèvement  
du tarif de la  
demi-pension



**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3052

MESSIEURS,

*Comité local  
de ravitaillement**Crédit  
supplémentaire*

Au cours de vos séances des 5 Juin et 3 Juillet 1940, vous avez voté deux crédits, l'un de 2 millions, l'autre de 6 millions pour être mis à la disposition du Comité local de ravitaillement.

Les opérations de ce Comité comprenant maintenant l'achat et la vente du charbon, les deux avances qui lui ont été consenties, jusqu'à présent, s'avèrent insuffisantes.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien voter un crédit supplémentaire de 3 millions de francs.

Il est bien entendu que le Comité local de ravitaillement remboursera à la Ville le montant de ces avances au fur et à mesure de la vente des marchandises dont il dispose.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3053

MESSIEURS,

*Lutte contre  
le chômage**Grands Travaux  
d'édilité**Programme  
de travaux**Crédit*

Notre ville compte actuellement près de 8.000 chômeurs hommes de tous âges parmi lesquels 5.000 au moins sont aptes à des travaux manuels. Roubaix et Tourcoing en comptent un nombre égal ; enfin les communes de l'agglomération constituée par les trois villes s'inscrivent ensemble pour un nombre également important.

Il y a donc autour de nous plus de 20.000 ouvriers dont les familles subissent les plus sévères restrictions au moment où l'hiver s'annonce particulièrement rude et redoutable. Le devoir des Pouvoirs Publics est, dès lors, d'ouvrir en faveur de ces ouvriers des chantiers de travaux, simples par leur nature, et multiples en leurs emplacements, de manière à permettre l'utilisation de bras nombreux.

Depuis plusieurs semaines, les chômeurs secourus ont été appelés à des travaux d'urbanisme, à raison d'une prestation d'une journée fournie périodiquement et employée à de menus travaux divers concer-



nant la propreté de la ville et son approvisionnement en combustible, notamment.

Ce premier effort s'est avéré insuffisant tant à nos yeux qu'à ceux des pouvoirs publics et des autorités d'occupation.

Nous avons pensé que Lille, en raison de sa position centrale dans notre vaste agglomération de plus de 500.000 habitants, en raison aussi des possibilités d'action qu'elle offre et des ressources variées qu'elle peut mettre en ligne, se devait de prendre l'initiative d'un vaste programme de travaux d'un caractère régional aussi poussé que possible.

Un tel programme de travaux devait répondre à de nombreuses conditions : comporter dans son ensemble des dépenses élevées de main-d'œuvre, ne pas exiger l'emploi de spécialistes ou l'utilisation d'un matériel mécanique important, prévoir l'emploi d'une main-d'œuvre pouvant relever de toutes les origines professionnelles, enfin, les travaux à retenir devaient intéresser l'hygiène et la santé publiques.

En nous appliquant à faire à ces conditions la part la plus large, en nous inspirant, d'autre part, des travaux prévus au projet d'aménagement de la région lilloise, et en accord avec les éminents techniciens de la Société Nationale des Chemins de Fer, des Ponts et Chaussées et des Voies Navigables, nous avons abouti à l'élaboration d'un projet comportant environ quatre millions de journées de travail et une dépense totale de deux cents millions de francs.

En raison de l'importance des dépenses à engager et du caractère régional de l'entreprise qui comprend outre des travaux de dérasement et de nivellement de la fortification et des travaux d'assainissement, l'amélioration du système ferroviaire et des voies navigables de l'agglomération lilloise, nous avons, dans un rapport du 16 Septembre 1940, soumis cet avant-projet à M. le Préfet dont les techniciens avaient collaboré avec nos services.

Cet avant-projet a été présenté sous la forme ci-après :



## GRANDS TRAVAUX CONTRE LE CHOMAGE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DES LOTS	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL		SALAIRE JOURNALIER	MONTANT		MONTANT TOTAL			
	PAR LOT	PAR CHAPITRE		DES SALAIRES	DES MATÉRIAUX	PAR LOT	PAR CHAPITRE		
I. — <i>Achèvement du démantèlement de l'enceinte fortifiée</i>									
A. — DERASEMENT.									
1 <sup>er</sup> Lot. — Aux abords de l'ancienne Porte de Béthune .....	55.000	1.690.000	50	2.750.000		2.750.000	84.500.000		
2 <sup>me</sup> Lot. — Entre les anciennes Portes des Postes et d'Arras .....	175.000		—	8.750.000		8.750.000			
3 <sup>me</sup> Lot. — A la sortie de l'ancienne Porte d'Arras.	40.000		—	2.000.000		2.000.000			
4 <sup>me</sup> Lot. — Entre les rues Armand Carrel et Kellerman .....	490.000		—	24.500.000		24.500.000			
5 <sup>me</sup> Lot. — A la sortie de la gare Saint-Sauveur..	35.000		—	1.750.000		1.750.000			
6 <sup>me</sup> Lot. — Entre la rue du Faubourg de Roubaix et la gare des voyageurs .....	10.000		—	500.000		500.000			
7 <sup>me</sup> Lot. — Au Nord de la Porte de Gand .....	140.000		—	7.000.000		7.000.000			
8 <sup>me</sup> Lot. — Au Nord de Lille, vers la Porte d'Eau	25.000		—	1.250.000		1.250.000			
9 <sup>me</sup> Lot. — Autour de la Citadelle .....	520.000		—	26.000.000		26.000.000			
B. — NIVELLEMENT.									
10 <sup>me</sup> Lot. — Entre la route de Dunkerque et la rue Lequeux .....	46.000		—	2.300.000		2.300.000			
11 <sup>me</sup> Lot. — Entre la rue Lequeux et la rue Henri Barbusse .....	90.000		—	4.500.000		4.500.000			
12 <sup>me</sup> Lot. — Entre la rue du Faubourg d'Arras et la rue de Thumesnil .....	40.000		—	2.000.000		2.000.000			
13 <sup>me</sup> Lot. — Entre la rue Kellerman et la rue du Faubourg de Valenciennes .....	24.000	—	1.200.000		1.200.000				



DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DES LOTS	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL		SALAIRE JOURNALIER	MONTANT		MONTANT TOTAL	
	PAR LOT	PAR CHAPITRE		DES SALAIRES	DES MATÉRIAUX	PAR LOT	PAR CHAPITRE
<i>II. — Travaux d'assainissement. — Construction d'égouts dans les rues qui en sont dépourvues</i>							
14 <sup>me</sup> Lot. — Quartier de Saint-Maurice .....	101.000	1.060.000	50	5.050.000	640.000	5.690.000	59.740.000
15 <sup>me</sup> Lot. — Quartier de Fives .....	60.000		—	3.000.000	390.000	3.390.000	
16 <sup>me</sup> Lot. — Quartier du Vieux-Lille .....	116.000		—	5.800.000	740.000	6.540.000	
17 <sup>me</sup> Lot. — Quartier du Centre .....	112.000		—	5.600.000	710.000	6.310.000	
18 <sup>me</sup> Lot. — Quartier du Faubourg de Douai .....	105.000		—	5.250.000	670.000	5.920.000	
19 <sup>me</sup> Lot. — Quartier du Faubourg d'Arras .....	104.000		—	5.200.000	640.000	5.840.000	
20 <sup>me</sup> Lot. — Quartier de Wazemmes et des Postes.	128.000		—	6.400.000	820.000	7.220.000	
21 <sup>me</sup> Lot. — Quartier d'Esquermes .....	142.000		—	7.100.000	910.000	8.010.000	
22 <sup>me</sup> Lot. — Quartier des Bois Blancs .....	192.000	—	9.600.000	1.220.000	10.820.000		
<i>III. — Amélioration des Voies Navigables</i>							
23 <sup>me</sup> Lot. — Déviation du canal de la Deûle au Nord de Lille .....	160.000	400.000	—	20.000.000	4.266.000	24.266.000	24.266.000
24 <sup>me</sup> Lot. — Rectification du canal de la Deûle entre l'Abbaye de Loos et le Port public .....	240.000						



DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DES LOTS	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL		SALAIRE JOURNALIER	MONTANT		MONTANT TOTAL	
	PAR LOT	PAR CHAPITRE		DES SALAIRES	DES MATÉRIAUX	PAR LOT	PAR CHAPITRE
<i>IV. — Modification du système ferroviaire</i>							
25 <sup>me</sup> Lot. — Etablissement de la plate-forme des nouvelles voies ferrées au nord de la gare de passage projetée .....	250.000	430.000	50	12.500.000	3.000.000	15.500.000	24.500.000
26 <sup>me</sup> Lot. — Terrassement en vue de la suppression de trois passages à niveau au sud de la Ville .....	45.000		—	2.250.000	—	2.250.000	
27 <sup>me</sup> Lot. — Terrassement en vue de la suppression d'un passage à niveau sur la ligne de Valenciennes au Sud-Est de la Ville .....	45.000		—	2.250.000	—	2.250.000	
28 <sup>me</sup> Lot. — Terrassement en vue de la suppression d'un passage à niveau sur la ligne de Tournai à l'Est de la Ville .....	40.000		—	2.000.000	—	2.000.000	
29 <sup>me</sup> Lot. — Terrassement en vue de la suppression d'un passage à niveau sur la ligne de Dunkerque au Nord de la Ville.	50.000		—	2.500.000	—	2.500.000	
<i>V. — Travaux de restauration d'immeubles endommagés</i>							
Totaux .....		400.000	—	20.000.000	—	20.000.000	20.000.000
		3.980.000		199.000.000	14.006.000		213.006.000
Somme à valoir pour expropriation outillage et divers .....							6.994.000
Total général .....							220.000.000



Diverses observations liminaires ayant été présentées par M. le Préfet, notamment en ce qui concerne le salaire journalier prévu pour l'évaluation de la dépense et les dispositions générales de financement du programme, un échange de correspondance a abouti aux conclusions rappelées dans la lettre ci-après qu'adressait M. le Préfet le 23 Septembre :

Le Préfet du Nord,  
à Monsieur le Maire de Lille.

« En date du 21 Septembre, vous avez bien voulu m'exposer les observations qu'appelait de votre part ma communication, en date du 20, relative au financement du projet de travaux de 220 millions destiné à occuper les chômeurs de votre ville.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je me rallie à l'interprétation que vous donnez du salaire journalier de 50 francs retenu par vos services pour l'évaluation de la dépense.

« Je prends acte, par ailleurs, de ce que vous retirez du programme les réparations d'immeubles (20 millions) dont le financement sera assuré par des procédés appropriés.

« En revanche, je ne puis donner satisfaction à votre désir de ne pas envisager, pour le moment, de participation de votre ville aux 200 millions de travaux restants.

« Je suis le premier à reconnaître que les dépenses de solidarité et d'assistance grèvent lourdement votre budget. Mais les travaux envisagés auront précisément pour incidence d'arrêter la progression des dépenses sociales que vous me signalez à juste titre. En outre, vous comprendrez que dans les circonstances actuelles, il ne soit pas possible de demander à l'Etat de supporter l'intégralité d'une dépense qui profitera pour la majeure part à votre ville.

« Sans doute les travaux de rectification de la Deûle intéressent-ils des territoires extérieurs à votre commune en même temps que cette dernière. Mais, ils n'interviennent dans la dépense totale de 200 millions que pour un montant d'environ 24 millions seulement et la Ville de Lille avait accepté, en 1931, une participation non négligeable à ces travaux.

« A la même date, enfin, votre ville s'était montrée disposée à prendre à sa charge la plus grande partie de la dépense de démantèlement des fortifications.

« J'estime en définitive que je tiens largement compte des changements qui sont survenus depuis lors dans l'ordre économique et dans la gestion des finances municipales, en vous proposant de demander



à l'Etat de prendre en charge la moitié des dépenses de salaires qui seraient engagées pour la réalisation de l'ensemble du programme. Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir obtenir l'accord de votre Conseil sur les bases ci-dessus rappelées, pour me permettre de présenter votre projet, dans le plus bref délai possible, au Gouvernement.

« Si vous préféreriez cependant vous en remettre entièrement à l'Etat du soin de fixer les participations respectives des collectivités intéressées dans les dépenses du programme envisagé, il serait néanmoins indispensable que vous obteniez de votre Conseil Municipal une délibération aux termes de laquelle il s'engagerait, au nom de la Ville, à supporter la dépense que déterminera le Gouvernement ».

Signé : CARLES.

Au sujet de la participation envisagée dans le dernier paragraphe de cette lettre, j'ai répondu à M. le Préfet par lettre du 23 Septembre ci-après :

Monsieur le Préfet du Nord,

Cabinet du Préfet,

LILLE.

Monsieur le Préfet,

« J'ai reçu cet après-midi votre lettre du 23 Septembre, répondant à la mienne du 21, au sujet du financement du projet des travaux de 220 millions, destinés à occuper les chômeurs de Lille, Roubaix, Tourcoing et environs.

« J'ai pris acte de votre agrément du salaire journalier de 50 francs pour l'évaluation de la dépense générale du projet.

« Je regrette par ailleurs que vous ayez maintenu votre décision première en ce qui concerne la participation de la Ville dans la dépense générale de main-d'œuvre.

« Je ne méconnais pas les difficultés que rencontre présentement le Gouvernement, non plus que celles qu'il rencontrera demain pour faire face aux différentes et multiples obligations qui lui seront imposées. Je me permets seulement de vous signaler que notre Ville sera à l'image de l'Etat, et même dans une position plus difficile, parce qu'il est impossible à notre Ville de faire, comme cela est permis à l'Etat, la moyenne des situations particulières des multiples localités ou des régions diverses qui le composent, et aussi parce que notre Ville a été, une fois de plus très gravement affectée par les événements de guerre.

« S'il est vrai que l'utilisation de la main-d'œuvre sans travail aura pour effet d'alléger toutes les charges, actuellement si lourdes, de



la solidarité, il convient d'observer que la Ville de Lille ne sera pas seule à bénéficier de cet effort, puisque le projet a été établi en vue de réduire la main-d'œuvre en chômage dans les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et des environs.

« Pour chacun des projets que vous avez à nouveau évoqués dans votre lettre, je crois devoir présenter les remarques ci-après :

## TITRE I

### PARAGRAPHE A. — *Dérasement*

Il est exact que la Ville ait pris divers engagements au sujet du dérasement des lots réservés à diverses administrations, dans la ceinture des fortifications. Toutefois, ces engagements sont nettement conditionnés par une série d'obligations réciproques dont je rappelle les termes ci-après, extraits de la délibération du Conseil Municipal, en date du 7 Avril 1920 :

« Les travaux de dérasement seront exécutés par chaque Administration sur les terrains qui lui sont réservés, dans les délais maxima que se sera imposés la Ville pour le dérasement de la partie de l'enceinte où se trouveront lesdits terrains réservés. Si des terrains ainsi dérasés sont remis ultérieurement à la Ville, soit par le Service de la Guerre, soit par tout autre, chacun de ceux-ci sera remboursé des frais de dérasement. Par exception, les travaux de dérasement à l'emplacement des routes nationales et chemins départementaux seront exécutés par la Ville qui se conformera pour la rectification de ces routes aux conditions particulières, etc... ».

« Rien ne permet jusqu'ici de fixer le sort qui sera ultérieurement réservé aux parcelles de terrain appartenant actuellement à différentes administrations et il serait dès lors abusif d'imposer à notre Ville une participation dans ces opérations de dérasement.

## TITRE III

### *Amélioration des Voies Navigables*

« La Ville avait en effet décidé, en exécution de la convention intervenue le 17 Décembre 1930, entre le Maire de Lille et l'Ingénieur en Chef des Voies Navigables du Nord et du Pas-de-Calais, de participer, à raison de 50 %, dans les dépenses d'acquisition de terrains et d'exécution des travaux nécessités par la construction du port.

« Mais cet engagement ne visait que la partie des travaux actuellement effectués. Pour ce qui est de la dérivation de la Deûle, entre le



Grand Tournant et le bief de Sainte-Hélène, l'engagement portait uniquement sur une participation forfaitaire de 1.800.000 francs. Cet engagement, je suis décidé à le tenir, mais il m'apparaît impossible d'aller au-delà de cette position pour l'ensemble des travaux dont le montant est prévu pour 24 millions environ. Aucun engagement n'a été pris en effet par notre Ville pour les travaux de prolongement du port actuel, en direction de Loos, en vue de rejoindre le Canal de la Deûle, aux abords de l'Abbaye.

« En conclusion, je vous remercie très vivement de l'intention bienveillante qui vous a conduit à tenir compte des contingences devant lesquelles se trouvent et se trouveront placées dans l'avenir nos finances municipales.

« Mais il m'est impossible, soit de prendre l'engagement de participation générale que vous me demandez, soit de m'en remettre à la discrétion de l'Etat pour établir les participations respectives des collectivités intéressées dans les dépenses du programme envisagé.

« L'engagement que vous demandez en effet à mon Administration est, dans les circonstances actuelles, trop important par son étendue et trop lourd également par sa quotité pour que je puisse décider le Conseil Municipal à l'adopter. Je vous demande de bien vouloir, néanmoins, transmettre au Gouvernement le projet qui a été dressé, en vue de sa mise en application dans les plus courts délais possibles.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués ».

*Le Maire de Lille,*

(Signé) : P. DEHOVE.

Aucune communication ne m'a été adressée en réponse à la lettre ci-dessus.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'amélioration du système ferroviaire, après avoir entendu M. l'Ingénieur en Chef chargé des travaux de la S.N.C.F., le 25<sup>me</sup> lot a été provisoirement supprimé, mais le nombre de journées de travail prévues pour ce lot ont été reportées sur les lots suivants ayant trait à la suppression si désirable des passages à niveau entravant la circulation générale aux abords de notre Ville.

L'avant-projet ainsi amendé a été porté par M. le Préfet à la connaissance du Gouvernement.

M. le Ministre de la Production Industrielle et du Travail fait connaître à M. le Préfet par lettre ci-après qu'il l'autorise à engager les dépenses correspondant aux paragraphes I et II : Achèvement du



démantèlement de l'enceinte fortifiée et travaux d'assainissement (construction d'égouts, dont le montant total est de 144.240.000 francs et que les premiers paiements pourront être effectués grâce à une avance de démarrage d'un montant global de 60.000.000 francs.

Ministère  
de la  
Production Industrielle et du Travail

1<sup>er</sup> Octobre 1940.

—  
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL A L'INDUSTRIE  
ET AU COMMERCE INTÉRIEUR  
—

*Service des Travaux*

—  
Réf. GC/T N° 548  
—

Le Secrétaire Général à l'Industrie et au Commerce Intérieur à Monsieur le Préfet du Nord.

*Objet.* — Notification d'approbation de travaux d'intérêt collectif.

*Références.* — Instruction télégraphique du 7 Juillet 1940. Circulaire du 20 Août 1940. Finances. Circulaire du 7 Septembre 1940. Finances. Votre lettre du 24 Septembre 1940.

*Pièces jointes.* — Circulaire du 16 Septembre 1940. Tableau joint.

1. — En exécution des prescriptions de l'Instruction télégraphique du 7 Juillet 1940, je vous prie de bien vouloir prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution des travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL
I. — <i>Achèvement du démantèlement de l'enceinte fortifiée</i>	
a) Dérasement (lots 1 à 9 inclus) .....	84.500.000
b) Nivellement (lots 10 à 13 inclus) .....	
II. — <i>Travaux d'assainissement. Construction d'égouts dans les rues qui en sont dépourvues</i>	
(Lots 14 à 22 inclus) .....	59.740.000
Total .....	144.240.000



2. — Vous êtes autorisé, dans les conditions précisées par la circulaire du 7 Septembre 1940, à engager les dépenses correspondant à ces travaux dont le montant total est de 144.240.000 francs.

Vous pourrez effectuer les premiers paiements, grâce à une avance de démarrage d'un montant global de 60.000.000 de francs.

Le Trésorier Payeur Général de votre département reçoit, au sujet de cette avance de démarrage, les instructions nécessaires du Ministère des Finances.

3. — Vous voudrez bien adresser dès que possible au Ministère des Finances, et au Ministère de la Production Industrielle et du Travail (18 rue Martignac, Paris, 7<sup>e</sup>) vos propositions détaillées de financement desdits travaux, compte tenu des instructions de la circulaire du 7 Septembre 1940.

Ces propositions présentées dans la forme indiquée dans le tableau ci-joint, devront être accompagnées de l'avis du Trésorier Payeur Général de votre Département.

4. — Sans attendre l'établissement de ces propositions de financement, vous voudrez bien m'accuser réception de la présente notification d'approbation de travaux.

5. — Je vous rappelle que ces travaux d'intérêt départemental et communal ont pour but essentiel de restreindre le chômage. Il est souhaitable qu'ils démarrent rapidement, utilisent le plus de main-d'œuvre possible, et soient menés de façon à ne pas durer plus de trois à quatre mois, chaque fois que cette durée limitée sera techniquement possible.

En particulier, vous êtes autorisé à renoncer, en raison de l'urgence, à recourir à l'adjudication pour passer les marchés de travaux ou de fournitures ; vous pourrez adopter une durée de travail réduite, n'utiliser les engins mécaniques que lorsqu'ils sont strictement nécessaires et faire appel à la main d'œuvre déplacée des centres les plus importants de chômage.

6. — Ci-joint une circulaire G. C. du 16 Septembre 1940, qui vous demande de bien vouloir faire connaître, dès que possible, les difficultés d'ordre financier et d'ordre technique, qui seraient susceptibles de gêner le démarrage rapide et l'exécution des travaux approuvés.

7. — Les travaux visés ci-dessus forment les parties I et II du programme établi par la Ville de Lille. Les parties III et IV du ressort du Ministère des Communications, vous seront notifiées par ce ministère.

*Pour le Secrétaire Général au Commerce intérieur  
et à l'Industrie et p. o.,*

*Le Chef du Service des Travaux,  
(signé) Illisible.*



La pprobation de notre projet de travaux est donc acquise pour les paragraphes I et II et il est souhaitable que les travaux soient entrepris à très bref délai.

Afin de permettre la mise en chantier rapide nous vous demandons de décider que les travaux seront entrepris pour une part en régie directe par la Ville, la plus grande part devant être remise à l'entreprise avec obligation d'employer en presque totalité la main-d'œuvre en chômage.

Pour les travaux entrepris en régie directe par la Ville, les conditions de travail sont définies par un arrêté préfectoral qui prévoit un maximum de 24 heures d'emploi par semaine pour le terrassement.

Mais étant donné :

a) la nature des travaux à entreprendre qui exigent une présence considérable d'hommes sur les chantiers à l'air libre ;

b) le mode de recrutement des ouvriers et la large étendue des limites de leur résidence les obligeant à des déplacements souvent longs pour se rendre au chantier ou retourner à leur domicile ;

c) l'impossibilité matérielle d'installations sur ces chantiers de vastes baraquements destinés à abriter les ouvriers pendant leur repas de midi ;

d) la nécessité d'assurer aux ouvriers un minimum de confort au cours de la période d'hiver en leur permettant de prendre leur repas de midi chez eux, soit avant, soit après leur travail.

Il apparaît nécessaire, par dérogation exceptionnelle à l'arrêté préfectoral limitant la durée de travail, de nous autoriser à décomposer les 24 heures de la semaine en 6 périodes journalières de 4 heures pour chaque équipe d'ouvriers.

Il y a lieu également de décider que les dispositions du Code de la Famille en ce qui concerne les allocations familiales et la prime dite de la mère au foyer sont immédiatement applicables aux ouvriers occupés à ces grands travaux sous la réserve que le calcul de ces allocations soit fait sur la base de 4 allocations journalières pour 24 heures de travail et qu'une absence d'au moins six heures de travail dans la semaine entraînera la suppression d'une allocation journalière.

Nous vous demandons, en outre, de vouloir bien décider l'admission en recettes de la somme de soixante millions sous la rubrique « Lutte contre le chômage. — Grands travaux d'édilité » et l'ouverture d'un crédit correspondant.

*Adopté.*



**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3054

—  
*Porcheries  
 de Lompret  
 et de Verlinghem*

—  
*Location*  
 —

MESSIEURS,

Le Comité local de Ravitaillement ayant décidé d'ouvrir des porcheries, nous sommes entré en pourparlers avec M. Jean Caby, demeurant à Lille, 22 rue Anatole France, en vue de la location des porcheries et de leur matériel d'exploitation situées à Lompret et Verlinghem appartenant à la Société Caby et C<sup>o</sup>.

M. Caby consent à nous accorder cette location pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 14 Octobre 1940 avec faculté de résiliation, à toute époque, moyennant préavis de six mois. Il a été entendu que cette faculté ne pourra s'exercer qu'après les six premiers mois d'occupation.

Le loyer qui sera payable par trimestre et à terme échu, est fixé à :  
 20.000 frs pour la porcherie de Lompret.

14.000 frs pour la porcherie de Verlinghem.

La Ville supportera, en outre, les frais de consommation d'eau, de gaz, et d'électricité ainsi que la patente au cas où la Ville y serait assujettie, les réparations et entretien de toutes natures nécessaires tant aux immeubles qu'au matériel, à l'exception exclusive des toitures.

Nous vous demandons : a) d'agréer ces propositions ; b) de nous autoriser à passer la convention nécessaire ; c) de décider que le montant de la location annuelle sera prélevé sur le compte S. H. B. « Ravitaillement Civil ».

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3055

—  
*Vieille Bourse  
 de Commerce*

—  
*Restauration*  
 —

—  
*Participation  
 aux dépenses*

—  
*Avance de l'Etat*  
 —

MESSIEURS,

En votre séance du 2 Juin 1938, délibérant sur le problème du financement des travaux de restauration de la Vieille Bourse de Commerce, vous avez décidé de limiter la quote-part de la Ville dans les dépenses des dits travaux, à la somme de 2.020.000 francs, en ce compris 1.020.000 francs montant de la subvention départementale à provenir du reliquat du produit de la Loterie des Régions libérées.



Les attributions encaissées au titre de la subvention départementale de 1.020.000 francs, s'élèvent à ce jour à la somme de 419.140 frs. Le reversement au Trésor Public a été effectué.

Commencés en 1939, interrompus depuis les événements de Mai 1940, les travaux doivent être repris d'urgence s'agissant de travaux de couverture.

A l'effet de permettre le règlement du solde des créances des entrepreneurs et faire face aux dépenses des travaux restant à faire, M. Malard, Architecte en Chef des Monuments Historiques, nous demande d'effectuer le versement de notre participation votée de 1.000.000 de francs, soulignant que la remise en route des travaux est liée à ce versement.

Or, le crédit de la dite somme fait corps à un ensemble de travaux à financer par un emprunt de 20.000.000 de francs en instance d'approbation.

Etant donnée la reprise conditionnée des travaux ;

Considérant que l'opération de versement de notre participation ne peut présentement être effectuée que par le recours au régime des avances de l'Etat ;

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à solliciter de l'Etat, une avance de un million de francs, étant entendu que celle-ci serait remboursée sitôt l'emprunt réalisé, l'imputation budgétaire sur le crédit ouvert à ce titre.

La réalisation de l'avance et le mandatement au profit du Trésor Public, seraient comptabilisés :

aux recettes : sous rubrique « Avance exceptionnelle de l'Etat pour permettre le financement de la participation votée aux travaux de restauration de la Vieille Bourse ».

aux dépenses : « Vieille Bourse de Commerce. Restauration. Participation aux dépenses ».

*Adopté.*

## **RAPPORT DE M. LE MAIRE.**

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges établi en vue des marchés à passer pour la vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux pendant l'année 1941.

*Adopté.*

N° 3056

Vidange  
des Fosses  
d'aisances  
des Bâtiments  
communaux  
en 1941

Marchés

Cahier  
des charges



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3057

MESSIEURS,

*Droits de  
stationnement  
applicables  
aux autobus*

Dans votre séance du 29 Mars 1940, vous avez fixé au taux uniforme de trois cents francs par voiture et par trimestre la taxe imposée aux propriétaires d'autobus titulaires d'un permis de stationnement.

D'autre part, en vertu des dispositions de l'article 102 du Code des arrêtés municipaux, cette taxe est payable d'avance pour chaque trimestre de l'année civile et due en entier sans fractionnement possible, quelle que soit la date de la mise en service ou de sa cession au cours du trimestre considéré.

Mais, du fait des événements, toutes les entreprises de transport en commun ont été contraintes à cesser tout trafic du 18 Mai au 30 Juin 1940. Par la suite, la remise en exploitation des lignes s'est faite au fur et à mesure des possibilités de chaque entrepreneur.

En raison de ces circonstances résultant d'un cas particulier de force majeure, il nous paraît équitable d'apporter, pour le recouvrement des redevances dues pour les deuxième et troisième trimestres, dérogation à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons :

1° de ramener le taux des droits relatifs au deuxième trimestre à cent cinquante francs (période comprise entre le 1<sup>er</sup> Avril et le 18 Mai) ;

2° pour le troisième trimestre, de décider que la taxe sera exigible à compter du premier jour du mois de la reprise du service, soit :

a) pour les lignes remises en exploitation en juillet, la totalité de la taxe ;

b) pour les lignes remises en exploitation en août, les deux tiers de la taxe ;

c) pour les lignes remises en exploitation en septembre, le tiers de la taxe.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison : a) de l'évacuation du personnel de l'Imprimerie Ouvrière, adjudicataire de fournitures d'imprimés à nos services ; b) des graves perturbations économiques causées par l'invasion — rareté et augmentation considérable du prix des papiers prévus au cahier des charges de l'adjudication du 20 Janvier 1939 — les fournitures d'imprimés aux services municipaux n'ont pu, depuis l'occupation allemande, être faites au titre de l'adjudication précitée.

En conséquence, nous vous prions : 1° de ratifier les fournitures faites, hors adjudication, sous le contrôle de notre service des Imprimés, depuis l'occupation allemande ; 2° de nous autoriser à nous fournir dans les mêmes conditions jusqu'à la fin de l'année en cours.

Un cahier des charges, sur de nouvelles bases, sera soumis prochainement à votre approbation en vue de l'adjudication des fournitures d'imprimés aux services municipaux pour l'année 1941.

*Adopté.*

N° 3058

—  
Services  
municipaux

—  
Fournitures  
d'imprimés  
depuis l'invasion  
jusqu'à la fin de  
l'année en cours

—  
Régularisation  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre l'occupation immédiate des ouvriers en chômage aux Grands Travaux dont vous venez de décider l'exécution, notamment ceux de l'aménagement des jardins de la Citadelle, il apparaît indispensable et urgent de construire sur ce chantier : a) un baraquement destiné à la fois à servir d'abri en cas de mauvais temps, de garages de bicyclettes, de magasin à outillage, de bureau de chantier ; b) une série de latrines.

En raison de l'urgence, des ordres doivent être immédiatement donnés pour que soient érigés ce baraquement et ces latrines. M. Dubuisson, architecte, en a établi les plans, et les travaux seront confiés à MM. Bienvenu frères et sœurs, entrepreneurs, 4 rue Armand Carrel

N° 3059

—  
Lutte contre  
le chômage

—  
Grands travaux  
d'Edilité

—  
Construction  
d'un baraquement

—  
Marché  
—



à Lille, qui disposent encore des bois nécessaires et qui, compte tenu des circonstances, nous ont consenti des conditions avantageuses.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'approuver le marché à passer avec M. Bienvenu frères et sœurs ; 2° de décider que la dépense, fixée approximativement à 55.000 francs, sera prélevée sur le crédit ouvert sous la rubrique « Lutte contre le Chômage - Grands Travaux d'édilité ».

*Adopté.*

*La séance est levée à 20 h. 30.*

---



M. Schone Maire M	M. Bertrand Bertrand	M. Coole P. Jockey	M. Severnay Severnay
M. Kermey Kermey	M. Motton Motton	M. Willens Willens	M. Bataille Bataille
M. Bauche Bauche	M. Bour Bour	M. Claes Claes	M. Corlen Corlen
M. Hootche Hootche	M. Joyennette Joyennette	M. Janssens Janssens	M. Leroy Leroy
M. Martin Martin	M. Nierman Nierman	M. Peeters L. Peeters	M. Vandenberghe Vandenberghe

Seance du  
2 octobre 1940